

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 17 décembre 2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

12 décembre 2024

Date d'affichage:

12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

Objet: REMPLACEMENT DE DEUX POTEAUX INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION À MBA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS "DÉVELOPPEMENT LOCAL" - DE_2024_57

Madame le Maire informe les conseillers que le remplacement des deux poteaux incendie est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours, le devis s'élevant à 6347.68 € H.T.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière de MBA au titre du fonds de concours "Développement local" s'élevant à 3 173.84 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 50% du montant H.T.,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23 / 12 / 2024
et publié ou notifié
le 23 / 12 / 2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.